



F.H.P.

Fédération de l'Hospitalisation Privée

Convention Collective Unique du 18 avril 2002.

Etendue le 29 octobre 2003. Parue au Journal Officiel du 15 novembre 2003.

COMMISSION PARITAIRE PERMANENTE DE NÉGOCIATION ET D'INTERPRÉTATION DU 27 SEPTEMBRE 2022

UNION NATIONALE DE LA SANTÉ PRIVÉE

Etaient présents pour FORCE OUVRIERE :

- Delphine VOISIN
- Claude HARRIET
- Carmen CATARINO
- Marie Thérèse FELIX NAIX
- Ludovic BONKOSKI

Etaient présentes pour les autres OS :

C.G.T - CFDT - UNSA

Etaient présents pour les employeurs

La FHP - SYNERPA

Approbation du CR du 12 juillet 2022 avec quelques modifications.

I - Point Avenant Accord Paritarisme

Le collège patronal informe l'ensemble des membres de la CPPNI que l'Avenant à l'accord du paritarisme concernant la répartition du solde créditeur des 26% de l'enveloppe gérée par le FONGESMES pour l'exercice 2021, a été signé par toutes les organisations syndicales. Les formalités de dépôt ont été accomplies.

II - Mesures LAFORCADE

Le dossier est toujours à l'arbitrage

III - Retour sur les classifications

FORCE OUVRIÈRE ne cesse d'alerter les fédérations employeurs de l'Hospitalisation Privée sur la situation catastrophique du secteur et dénonce la paupérisation des salariés. L'absence de véritables négociations salariales depuis 2002 a pour conséquence l'absorption par le smic des rémunérations des différentes catégories sociales professionnelles. Cette situation remet gravement en cause la reconnaissance des diplômes et des qualifications. Cela constitue un obstacle au recrutement et occasionne ainsi une fuite sans précédent du personnel.

A cela, s'ajoute un pouvoir d'achat des salariés qui baisse, chaque mois un peu plus, en raison d'une inflation qui pourrait atteindre 10% d'ici à la fin de l'année.

Les efforts demandés aux salariés sont inacceptables et insupportables !

FORCE OUVRIÈRE a porté des revendications claires et précises lors du dernier Groupe de Travail Paritaire du 15 septembre 2022 portant sur cette négociation. **Notamment, en s'opposant fermement à l'intégration de la revalorisation salariale issue du Ségur dans le salaire de base comme le souhaite la FHP.**

Cette disposition aurait pour effet de faire disparaître le montant Ségur au fur et à mesure que le SMIC augmente.

Ce Mardi 27 septembre 2022, les représentants employeurs de l'Hospitalisation Privée n'ont RIEN à répondre ou à proposer en retour, n'ayant « AUCUN MANDAT de leur COMEX ».

TROP, C'EST TROP ! En l'absence de véritables négociations, les organisations syndicales de salariés ont décidé de quitter la séance !

Aussi, un courrier sera adressé au cabinet du Ministre du Travail pour demander une audience avec l'ensemble des organisations syndicales de salarié.

Prochaine CPPNI de l'Hospitalisation Privée :
le 19 octobre 2022

